

Règlement financier 2018-2019

Le nombre de places dans notre établissement étant limité les procédures financières suivantes en découlent.

1. Tarification

- Entretiens d'évaluation d'entrée

Les frais relatifs aux entretiens d'évaluation de 1^{ère} rentrée sont payables le jour de l'entretien. Ils s'élèvent à 300 Qar.

- Frais de première inscription

Au moment de la première inscription, des frais d'inscription non remboursables sont demandés, auxquels s'ajoute un acompte non remboursable au titre des frais de scolarité du 1^{er} trimestre.

Les frais d'inscription sont payés une seule fois au cours de la scolarité continue de l'élève.

Seul le complet paiement garantit la place de votre enfant dans notre établissement pour la rentrée. Les montants sont précisés sur le tableau des tarifs 2018-2019.

- Frais de réinscription

Pour tout élève scolarisé dans l'établissement, un acompte pour réinscription non remboursable sera inclus dans la facturation du 3^{ème} trimestre. Cet acompte sera déduit des frais de scolarité du 1^{er} trimestre 2018-2019. Le paiement complet des factures antérieures et de l'acompte conditionnent la réservation de la place pour la rentrée suivante.

- Frais de scolarité

Pour l'année scolaire 2018-2019, les frais de scolarité et de fournitures de classe figurent sur le tableau des tarifs 2018-2019.

- Frais d'assurances

L'assurance obligatoire couvre la responsabilité civile de l'établissement et de l'enfant en cas d'accident intervenant dans le lycée et dans les horaires de classe. Elle intervient en complément de l'assurance prise par les familles. La cotisation figure sur le tableau des tarifs 2018-2019.

- Frais sur services optionnels

- Garderie

Les campus de West-bay et Al Waab proposent à l'issue des heures de cours, un service de garderie pour les enfants en maternelle de 12h50 à 13h50, au tarif journalier de 20 QAR. L'accès à la garderie suppose que les enfants aient été inscrits au préalable auprès de l'administration.

Toutefois, les enfants pour lesquels les parents ne se seraient pas présentés 15 mn après la fin des cours et non inscrits au service garderie seront pris en charge par celle-ci et ce service fera l'objet d'une facturation forfaitaire de 50 QAR par retard. Une facture complémentaire aux frais de scolarité sera établie chaque trimestre.

- Aides aux devoirs

Un service d'aides au devoir est proposé à l'issue des heures de cours, au tarif de 100 QAR la séance. Le nombre de séance et la période sont déterminés avec les enseignants et feront l'objet d'une facturation complémentaire. En cas d'absence de l'élève à l'une des séances, la séance reste due.

2. Réductions

- Remise pour les fratries

Une réduction sur les frais de scolarité (hors frais de fournitures, d'assurance, de 1^{ère} inscription, frais accessoires et acompte) est accordée aux familles nombreuses :

15% pour le 3^{ème} enfant scolarisé à l'école,

20% pour le 4^{ème} enfant et suivant(s) scolarisé à l'école.

La réduction est appliquée sur les frais de scolarité du plus jeune.

- Système des vouchers pour les élèves de nationalité Qatarienne

Les parents de l'élève doivent fournir au plus tard pour le 15 septembre 2018 une **attestation actualisée** de la part de leur employeur ou du ministère du travail précisant qu'ils ne reçoivent pas d'allocation d'éducation.

En absence de cette attestation, le parent s'engage à payer l'intégralité des frais de scolarité.

Le parent s'engage à payer la différence entre les frais de scolarité et la valeur du voucher (28 000 Qar) conformément à la loi 7 de 2012 (cf. document ci-joint)

- Système de bourses pour les élèves de nationalité française

Par présentation d'une attestation de chacun des employeurs précisant que les frais de scolarité ne font l'objet d'aucune prise en charge, directe ou indirecte, totale ou partielle, les parents peuvent à leur demande, bénéficier de bourses. En cas de prise en charge partielle par le(s) employeur(s), le reliquat à payer sera à la charge des parents.

3. Facturation

Les frais de scolarité et les frais accessoires font l'objet de trois facturations.

- Facturation du 1^{er} trimestre en 1^{ère} quinzaine de septembre : 40 %

- Facturation du 2^{ème} trimestre en 1^{ère} quinzaine de décembre : 30%

- Facturation en 3^{ème} trimestre en 2^{ème} quinzaine de mars : 30 %

- Traitements des cas particuliers

Arrivée en cours d'année scolaire

La facturation est établie au prorata du nombre de mois à couvrir.

Le mois d'entrée est intégralement dû.

Départ en fin d'année et/ou cours d'année scolaire

Tout départ d'enfant doit être formalisé par un courrier ou courriel adressé à la direction de l'établissement. Le trimestre engagé est entièrement dû et la date de réception de cet écrit sera considérée comme point de départ de la mise en route de la procédure de radiation.

Les documents de sortie, nécessaires à l'inscription dans un autre établissement, sont établis après confirmation par la comptabilité que les manuels scolaires ont été restitués et que les sommes dues au lycée ont été réglées.

4. Modalités de paiement

Les factures doivent être réglées dans les 15 jours suivant leur émission.

Le règlement des factures se fait par virement bancaire en mentionnant le nom, le prénom de l'élève et le numéro de facture, sur le compte bancaire du lycée Voltaire

(IBAN : QA32QNBA 0000 0000 0786 7444 11001 / SWIFT : QNBAQAQXXX),

par chèque bancaire libellé à l'ordre du « Lycée Voltaire » ou par espèces auprès du service comptabilité de l'établissement.

Les paiements par espèces sont possibles sur les seuls sites de West Bay et Al Waab.

Les frais générés par le retour de chèques impayés seront facturés aux familles concernées.

Partie à détacher et à remettre à l'administration

Nom et prénom de l'enfant : (en lettres capitales)

Classe demandée (en lettres capitales) : -----

Rappels

- Je certifie avoir reçu le règlement financier détaillé en annexe du présent dossier d'inscription.
- J'atteste avoir pris connaissance des conditions d'inscription et notamment :
 - de l'obligation du versement du droit de 1^{ère} inscription
 - de l'obligation du versement d'un acompte au titre du 1^{er} trimestre.
- La présente inscription vaut adhésion au règlement intérieur et financier de l'établissement.
- Je m'engage à fournir tout document exigé par les autorités Qatariennes dans les meilleurs délais.

Nom et prénom du responsable (en lettres capitales) :

Date et signature